



# ALTERNATIVE

Bulletin du SNUipp-FSU de Charente-Maritime

N° 234 septembre 2017 Prix : 0,75 €  
Numéro envoyé à tous les personnels et tous les syndiqués

Déposé le 30 / 09 / 2017

## Rentrée 2017 : l'austérité est là Edito

SNUipp-FSU 17, 1 avenue du Maréchal Juin 17000 La Rochelle

Derrière E. Macron, dans les ministères et les cabinets, ce sont toujours les mêmes technocrates qui tirent les ficelles. Toujours les mêmes politiques qui ont mis 8 millions de français en dessous du seuil de pauvreté.

Deux exemples :

1/ Qui notre ministre de l'intérieur (le bon "socialiste" Gérard Collomb) a-t-il nommé (ou pire, s'est-il vu imposer ?) comme directeur de cabinet ? Stéphane Fratacci, secrétaire général du « ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire » sous Sarko, puis en 2012 préfet du Doubs, préfet de Franche-Comté. À ce poste, il s'est occupé de l'expulsion de Leonarda Dibrani... Ni de gauche, ni de droite...

2/ Bruno Le Maire, partisan de la baisse de la CSG, se

(Suite page 2)

### Sommaire

- p.1 : Edito
- p.2 : Suite édito - élections psy de l'EN
- p.3 : CDAS, CHSCT, stage SNUipp-FSU
- p.4 : Réunions d'info syndicale
- p.5 : Brèves ; débuts de carrière
- p.6 : Mobilisation fonction publique le 10 octobre
- p.7: Formation des enseignants
- p.8 : Direction d'école
- p.9 : Inclusion ; action APC
- p.10 : L'équipe du SNUipp-FSU17
- p.11 : Autonome de solidarité
- p.12 : Bulletin d'adhésion 2017/2018

Encart spécial AESH et emplois aidés.

## Un site à votre service <http://17.snuipp.fr>

Les élu(e)s au titre du SNUipp/FSU 17 informent  
toute la profession et défendent  
tous les collègues.

Le SNUipp/FSU 17, c'est 6 sièges sur 10 à la CAPD !

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC  
Adresse : 1, avenue du Maréchal Juin 17000 La Rochelle  
Tél : 05 46 42 52 26 Mél : [snu17@snuipp.fr](mailto:snu17@snuipp.fr) Site : <http://17.snuipp.fr>



voit confier la tâche de l'augmenter, demandant en passant, un effort aux retraité-e-s. Favorable à la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et l'abaissement de l'Impôt sur les plus-values, c'est un vrai libéral qui reprend les commandes de notre économie.

On reconnaît bien là la trahison perpétuelle des grands cadres socialistes et UMPistes, devenus ou redevenus ministres et dont le seul but est de gérer leur petite carrière au détriment du bien commun. Macron, c'est le nouveau gouvernement des opportunistes qui ne sont pas tombé-e-s sous les coups des électeurs-trices. Alors, Jupiter, entouré de cette clique va donc redonner un nouveau souffle à la France ? La bonne blague.

A aucun moment nous n'y avons cru !  
Elu par 15 % de français-e-s abusé-e-s par sa communication irréprochable, une nouvelle ère de contre-réformes s'ouvre au détriment de la grande majorité d'entre nous.

Car dans l'Education Nationale, ça va être la fête aussi avec notre ancien "déboulonneur" des RASED, Monsieur Blanquer.

Nous allons voir revenir l'épisode "syllabique contre intégrale", les internats d'excellence, les évaluations à outrance et apparaitre une nouveauté, et elle est de taille, c'est le recrutement des enseignants par les chefs d'établissement.

Dernière cerise sur le gâteau : la suppression

d'un grand nombre d'emplois aidés. Tout pour la réussite des élèves...

**En 2018 aussi, notre gentil ministre nous promet** - en accord avec son collègue Gérald Darmanin, ministre de la Fonction Publique - un retour du gel du point d'indice, une marche arrière sur la journée de carence, une baisse des recrutements et une remise en cause du PPCR, parce qu'un fonctionnaire, ça coûte cher !

**Il va être temps de reprendre le chemin de la contestation, de la désobéissance et de l'affrontement pour ne pas continuer à voir nos droits et notre qualité de vie régresser, toujours et encore. Le RV du 10 octobre avec la grève FP est incontournable avec l'obligation de faire converger les luttes du privé avec celles du public !**

En attendant, bonne rentrée à toutes et tous et rendez-vous aux RIS et aux manifs !

**Christine GOURRIBON, Guy GRIZET et Nathalie MAILLET, co Secrétaires Départementaux**

**En adhérant au syndicat, vous renforcez sa force et sa légitimité.**

**En cotisant au syndicat, vous lui donnez les moyens de vivre et de construire ses actions.**

## Election des psychologues scolaires en novembre 2017 !

### A l'intention des psychologues scolaires de la Charente-Maritime,

Le nouveau corps constitué des psychologues scolaires va donner lieu à des élections au mois de décembre prochain.

Ces élections auront lieu tant au niveau national (CAPN) qu'au niveau académique (CAPA.)

**Le SNUipp-FSU 17 présentera, avec le SNES-FSU, des candidats pour les 4 départements de l'académie.**

La liste de ces collègues sera présentée sous peu à la profession.

**Au mois de décembre**, pour permettre à ces militants investi-e-s et combatis-ves du SNUipp-FSU de siéger, il sera indispensable de voter pour nos listes. Le vote se fera par bulletin papier. A très bientôt dans les RIS et les urnes !

## CDAS

Une aide exceptionnelle peut être attribuée aux agents rencontrant des difficultés financières après étude de leur situation par l'assistante du service social en faveur des personnels, sous forme :

- de secours,
- de prêt à taux zéro (versé par la MGEN et remboursable par mensualités définies en accord avec l'assistante de service sociale).

Le dossier est présenté à la **commission départementale d'action sociale** qui émet un avis.

**Un délégué du personnel SNUipp-FSU 17 siège à cette commission qui se réunit régulièrement dans l'année.**

Les personnels qui sollicitent cette aide doivent fournir à l'assistante du service social en faveur des personnels les éléments nécessaires à l'étude de leur dossier.

**Les dossiers peuvent être présentés de façon anonyme.**

**Madame Mathilde KAHLAT : 05 16 52 68 78**

Le SNUipp-FSU17, sous l'égide du centre de formation agréé de la FSU, organise des stages de formation, ouverts à tous.

**Le jeudi 7 décembre, Palais des congrès de Rochefort**

## Stage < la souffrance au travail >

Invitée : **Sophia Catella**,  
Représentante FSU au CHSCT ministériel

Au menu : **Que recouvre cette souffrance ?**  
**Comment je peux y faire face ?**

Et des informations sur le CHSCT, la médecine de prévention, l'évolution dans le métier, les congés formation, les droits des personnels, les aides pédagogiques... et toutes les questions que vous souhaitez y voir traiter.

Pour vous inscrire, RV sur notre site, rubrique actualités 17

**Les demandes d'autorisation d'absence pour participer à nos stages sont à envoyer 1 mois avant à votre IEN, soit avant le 7 novembre**

**Inscrivez-vous en nous renvoyant un mail à**  
**[snu17@snuipp.fr](mailto:snu17@snuipp.fr)**

**Nom + prénom + école + téléphone**

## Le CHSCT ?

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail est une instance représentative **de tous les personnels** de l'Éducation Nationale (agents administratifs, enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, agents techniques, assistantes sociales, infirmières, cadres de santé).

**Ce comité, qui a pour mission** de mettre en place une véritable politique de prévention des risques est consulté aussi bien sur l'organisation du travail (charge, rythme, pénibilité) que sur l'environnement physique du travail (bruit, température, poussière), sur le temps et les horaires de travail, sur l'aménagement des postes de travail ou l'impact des nouvelles technologies sur les conditions de travail ...

Par le biais des fiches Santé Sécurité au Travail (DUERP, Registre des Dangers Graves et Imminents, Registre Santé Sécurité au Travail), des visites d'établissements ou des signalements auprès des délégués des personnels, des problématiques sont étudiées en CHSCT. Les représentants du personnel émettent alors des avis et des préconisations afin d'améliorer les situations.

Le CHSCT Ministériel est présidé par le Ministre.

Le CHSCT Académique est présidé par la Rectrice de l'Académie.

Le CHSCT Départemental est présidé par le DASEN.

Retrouvez toutes les informations et actualités du CHSCT, ainsi que les documents cités ci-dessus, dans l'Intranet de l'IA, « mes rubriques », onglet « Santé et sécurité au Travail »

*Christine Vergé-Archaïmbault, élue SNUipp-FSU au CHSCTA et Guy Grizet, co-secrétaire départemental du CHSCT 17*



## **R.I.S. : c'est un droit !**

Rappel des textes : « L'article 5 du décret du 28 mai 1982 donne la possibilité aux personnels d'assister, pendant leur temps de service, à une réunion d'information syndicale organisée par les organisations syndicales représentatives qui disposent d'au moins un siège au sein du comité technique.

Dans le cadre de la réorganisation des obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré, si les RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures consacrées par les enseignants à des activités autres que d'enseignement, il convient de concilier le souci d'assurer la continuité de la prise en charge des élèves avec le droit à l'information syndicale en veillant à préserver le temps consacré aux activités pédagogiques complémentaires (APC). [...]

Pour cela, la procédure de concertation sur les modalités d'organisation de ces réunions doit permettre, dans l'année scolaire, aux personnels de participer à l'une des 3 demi-journées pendant le temps devant élèves, sous réserve de définir des modalités de prise en charge des élèves dans le respect des nécessités de service.

La participation des personnels enseignants du premier degré à cette réunion d'information syndicale pendant le temps devant élèves doit s'accompagner d'une prise en charge par chaque école des élèves pendant l'absence de chaque enseignant. »

Départementalement : une note de service du DASEN en date de novembre 2014 précise que pour les écoles de 5 classes et plus, il est possible de participer à 3 heures de RIS sur le temps élèves (dans la limite d'un enseignant sur 4) Le reste des Ris est déductible des ORS (108 h.)

**Aucun IEN ne peut donc vous empêcher de déduire les 9 heures possibles de RIS des animations pédagogiques puisque les animations pédagogiques sont comprises dans les 108 h !**

### **Retrouvons-nous à :**

#### **Jonzac,**

Ecole André Malraux, lundi 2 octobre 17h00

#### **Pont l'Abbé d'Arnoult,**

Ecole primaire, jeudi 5 octobre 17h15

#### **La Rochelle,**

Ecole élém Palissy, mardi 17 octobre 17h15

#### **Rochefort,**

Spécial RASED, Palais des Congrès

mercredi 18 octobre de 9 h 15 à 12 h 15

#### **Les stagiaires sont invités à nous rejoindre.**

Nous prendrons le temps de répondre à chacun.

Pour notre organisation,

#### **merci de vous inscrire en renvoyant un**

**mail** (indiquez prénom, nom, affectation et lieu de la RIS choisie)

à [snu17@snuipp.fr](mailto:snu17@snuipp.fr)

#### **Un site mis à jour régulièrement :**

**<http://17.snuipp.fr>**

- Les résultats des promotions, du mouvement...
- Toute l'actualité départementale et nationale mise à jour 2 à 3 fois par semaine,
- Les analyses des textes réglementaires,
- Des réactions à chaud sur l'actualité de la profession...

*Donnez-nous votre avis pour améliorer la lisibilité ou enrichir l'information !*

#### **Les midis du SNUipp-FSU17 :**

*Pas facile de venir vous voir sans vous déranger... mais si vous nous le demandez, nous viendrons déjeuner un midi avec vous dans l'école... pour échanger, informer, débattre... carte scolaire, annonces du ministère, problèmes d'école, droits des personnels...*

*N'hésitez pas à nous envoyer un mail avec vos disponibilités.*



#### **Notre page Facebook**

Déjà plus de 300 « amis », des groupes ESPE, toutes les infos et plus encore !

## Félicitations aux 103 Professeurs des Ecoles Stagiaires!

Ils ont rejoint leur classe à mi-temps et l'ESPE de La Rochelle. Ils auront, comme leurs prédécesseurs, du travail par-dessus la tête : préparer la classe et se concerter avec leur binôme, intégrer une équipe et un projet d'école, enseigner mais aussi préparer un Master 2 et rédiger un mémoire ! Ils seront suivis par deux tuteurs et évalués par leur inspecteur de circonscription. Cette année est marquée par une expérimentation voulue par la rectrice : le temps de prise en charge de la classe évoluera dans l'année : 1/2 semaine, puis une semaine sur deux puis 2 semaines entières. Nous serons en veille pour écouter les difficultés et/ou les retours favorables de ce fonctionnement, tant pour les jeunes collègues que pour leurs élèves.

Nous avons publié un guide à leur attention : le [Rikikisaitou Sur google, tapez: rikikisaitou snuipp 17](#)

Enseigner est un métier qui s'apprend ! Pour l'école et l'avenir des élèves, exigeons une formation initiale et continue de qualité !



## Rendez-vous de carrière (inspections) en bref...

Suite à la signature du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), les modalités d'inspection des enseignants ont changé. Désormais, il existe 4 « rendez-vous de carrière » (nommés antérieurement « inspections ») à des moments précis :

- ✓ Lors de la 2<sup>ème</sup> année du **6<sup>ème</sup> échelon**,
- ✓ Entre le 18<sup>ème</sup> et le 30<sup>ème</sup> mois dans le **8<sup>ème</sup> échelon**,
- ✓ La 2<sup>ème</sup> année du **9<sup>ème</sup> échelon**,
- ✓ Avant l'entrée dans la **classe exceptionnelle** (pour ceux et celles qui en feront la demande)

N'hésitez pas à consulter notre brochure spéciale.

## IEN : ça bouge !

### Ils partent :

- M. Gayout (La Rochelle Ouest) et Mme Marchais (Saint Jean d'Angély) s'en vont en retraite
- Mme Prélois (Jonzac), part pour des contrées lointaines...

### Ils arrivent :

- Mme Raveau, (qui était IEN maternelle) à La Rochelle Ouest
- Mme Salmon à Saint Jean d'Angély
- Mme Poujol à Jonzac
- M. Marmonier, IEN maternelle

publications



(Fenêtres sur cours) 1ères Classes

À retrouver en ligne sur le site néo

## Bonne rentrée aux T1 !

Les stagiaires 2016-2017 ont été affecté-es sur tout le département dans une classe, sur des compléments de service ou encore sur des postes de remplaçant. Un grand saut qui, même avec le soutien des CPC, peut s'avérer périlleux, difficile et source de souffrance.

Le SNUipp-FSU17 organisera cette année des stages de formation qui pourraient les intéresser directement notamment sur la gestion des multiniveaux en zone rurale, l'organisation du travail sur les postes fractionnés, l'organisation de l'espace au service des apprentissages à l'école maternelle.

Nous leur souhaitons bon courage et restons à leur disposition pour les écouter, les soutenir et leur donner toutes les informations dont ils pourraient avoir besoin.

Après les journées d'action contre la loi travail XXL soutenues par la FSU et le SNUipp-FSU, c'est au tour des fonctionnaires de défendre leurs acquis sociaux.

**Le SNUipp-FSU 17 appelle tous les collègues à faire grève et à venir rejoindre les manifestations locales le mardi 10 octobre.**

Vous trouverez prochainement sur notre site les lieux et horaires.

## **Déclaration intersyndicale Fonction publique : en grève le mardi 10 octobre !!**

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agent.e.s de la Fonction publique : **gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique...**

Et contrairement à l'engagement fait aux agent.e.s public.que.s par Emmanuel Macron dans le cadre de sa campagne présidentielle : "J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant", **la hausse de la Csg se traduira au mieux par une simple compensation dans la Fonction publique, c'est à dire sans gain de pouvoir d'achat pour les agent.e.s !**

Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agent.e.s public.que.s et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable.

C'est totalement injuste pour les agent.e.s, et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics. Services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agent.e.s public.que.s.

**C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que TOUTES les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou rassemblements pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.**

Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent.e.s par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics.

**Paris, le 15 septembre 2017**



## S'occuper de la formation initiale et continue doit être une priorité ministérielle



### Quatre ans après sa mise en place, le bilan de la réforme de la formation initiale reste insatisfaisant.

Les professeurs stagiaires ont payé au prix fort les politiques de l'ère Sarkozy, qui avait aboli la formation. La formation initiale a été remise en place en 2012. Cette réforme souffre d'une insuffisance d'investissement qui ne permet pas aux stagiaires de se consacrer sereinement à l'apprentissage du métier d'enseignant. Ils vivent une entrée dans le métier difficile, stressante, fatigante avec une surcharge de travail, notamment du fait du mi-temps en responsabilité. Il y a un problème structurel et organisationnel de la formation.

**Le manque de cadrage national** entraîne une grande disparité dans les contenus et volumes de formation, dans la mise en place du tronc commun et dans les exigences concernant le mémoire.

**L'enseignement vit aussi dans de nombreux départements peu attractifs une crise de recrutement dans la durée.**

En effet, pour cette session 2017, 573 recrutements n'ont pas été effectués. Au total, depuis 6 ans, aux concours, ce sont 2796 recrutements perdus. mais Cette situation conduit au recours à des contractuels dans de nombreuses écoles de l'hexagone et la Charente-Maritime y a échappé de peu. Cette crise est particulièrement problématique dans les académies les plus déficitaires comme Créteil, Versailles ou la Guyane.

**Elle a des raisons multiples** : la baisse du nombre de places aux CRPE sous M. Sarkozy, l'augmentation du niveau de recrutement sans aucune politique volontariste d'accès aux études (pré-recrutements, aides so-

ciales) et, enfin, des conditions d'entrée et d'exercice du métier et de rémunération insatisfaisantes

### **Formation continue des enseignants du premier degré : en berne**

**Pour l'OCDE, « La formation professionnelle continue a autant d'importance, si ce n'est plus parfois, que la formation initiale dans le succès d'un système d'éducation. »** En France, malgré le signal d'alarme donné par la Cour des Comptes (dans son référé du 14 avril 2015) face à la faiblesse de la formation continue dans le primaire, la situation continue d'empirer. La Cour des Comptes pointait l'écart entre la moyenne du volume de formation en France et dans les pays de l'OCDE (deux jours et demi contre une moyenne de huit en 2013).

**Elle soulignait par ailleurs, le scepticisme, très majoritaire parmi les enseignants, sur l'aide que leur apportent ces formations dans leur travail quotidien, formation jugée très faible, sans lien étroit avec les besoins concrets exprimés.** Elle mettait également à l'index l'Éducation Nationale pour défaut de remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement. Le Bilan social publié par le ministère dresse lui aussi un état des lieux peu reluisant de l'offre de la formation continue.

**Hors animations pédagogiques, on y lit une chute de près de 53% du nombre de journées stagiaires entre 2005 et 2015** (de 882 003 journées stagiaires en 2005 à 417 500 en 2015). Moins de volume de formation donc, mais dans le même temps plus de modules touchant plus de stagiaires ... sur des formats de plus en plus courts. Ain-

si en 2014/2015, 626 200 journées-stagiaires ont été enregistrées (contre 755 800 en 2012/2013), représentant en moyenne 3,4 jours (contre 4 en 2012/2013) de formation par personne présente, et 1,9 jour (contre 2,3 en 2012/2013) rapportés à l'ensemble des personnels. **Le constat n'est donc pas reluisant !**

**L'idée d'une formation continue ambitieuse et de grande qualité est inscrite dans la feuille de route du nouveau ministre.**

Le programme « Macron » prévoit que tout enseignant devrait bénéficier d'au moins trois jours par an de formation continue adaptée aux besoins rencontrés dans sa classe. C'est déjà le cas si les animations pédagogiques sont comptabilisées ! Il est aussi envisagé que la moitié de ces heures de formation pourra être effectuée via des modules en ligne. S'il s'agit de Magistère et des MOOC, **rien ne nouveau ... et toujours pas d'embellie en vue !**

### **Le SNUipp-FSU a pourtant des propositions à faire :**

- Des pré-recrutements dès la 1ère année de Licence avec une rémunération permettant de se consacrer entièrement à ses études,
- Un concours sous condition de licence, placé en fin de L3, avec possibilité de se présenter dans plusieurs académies,
- Des temps de stages en classe ne dépassant pas un tiers temps, passant de l'observation à la res-

*(Suite page 8)*

(Suite de la page 7)

ponsabilité et permettant d'appréhender tous les cycles. Une entrée dans le métier progressive jusqu'à deux années après la titularisation (T2) avec une première année (T1) à mi-temps, permettant de compléter sa formation et d'analyser sa pratique,

- Une véritable formation de deux ans, rémunérée, sous statut de fonctionnaire stagiaire, avec des volumes et contenus de formation renforcés, nationaux, et validée par un master,
- L'extension du concours supplémentaire à toutes les académies déficitaires pour répondre à l'urgence,
- La garantie pour chaque enseignant d'au moins une semaine de formation par an, sur le temps de travail, sur des thématiques librement choisies, en lien avec la recherche, et permettant d'être formé au travail en équipe, ainsi qu'aux pédagogies coopératives et innovantes,
- Une solide formation de formateurs (suivi, accompagnement, recherche) et une place plus affirmée des maîtres formateurs et conseillers pédagogiques notamment dans les ESPE.

**Eva BERGER et Guy GRIZET**

## Direction d'école : des avancées encore indispensables

NOTRE PRIORITÉ : LES ÉLÈVES, L'ÉQUIPE, L'ÉCOLE

SANS AIDE ADMINISTRATIVE : RAPPElez PLUS TARD



*L'école a besoin d'avancées concrètes en termes de temps de décharge, d'allègement du travail administratif.*

Ces exigences sont d'autant plus d'actualité que de nouvelles missions se sont ajoutées comme la mise en place des mesures de sécurité renforcées...

Clairement, l'amélioration de la direction passe avant tout par l'extension du régime de décharge et la mise à disposition d'une aide administrative assurée par des personnels qualifiés et sous statut pérenne. Jusqu'à présent la simplification administrative s'est trop souvent limitée à un catalogue de mesurettes : ne pas envoyer de mails doublons, indiquer clairement l'identité de l'expéditeur, mettre en place une lettre d'information...

Qu'en est-il de la simplification administrative et du résultat des nombreux groupes de travail auxquels a participé le SNUipp tant au niveau départemental que national ?

### Aide administrative

La situation reste toujours aussi difficile. Pour le SNUipp-FSU, l'école a besoin d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école avec des emplois pérennes et statutaires.

Aujourd'hui, les emplois sont non seulement occupés par des personnes en contrat aidé qui se retrouvent en fin de contrat au moment où elles ont acquis un certain niveau de connaissance du système scolaire et une compétence professionnelle, ce qui est une situation absurde, injuste pour elles et inefficace pour l'école.

Mais, en Charente-Maritime, de nombreux contrats aidés ne sont pas renouvelés et les nouveaux recrutements arrêtés.

### Du temps

Soit, depuis 2015, le temps de décharge de service des directrices et directeurs s'est un peu amélioré. Pourtant 36% des écoles n'ont toujours pas de décharge hebdomadaire. Plus d'un tiers des directrices et directeurs d'écoles continuent d'effectuer la totalité des tâches au-delà de leur temps de service.



**Gwénaël JOUAN**

## **ACTION APC**

### **Utiliser différemment le temps des APC est un premier pas vers la reconnaissance de notre temps réel de travail.**

Ensemble revendiquons ce droit ! Le SNUipp-FSU publie un « 4 pages » pour faire le point sur ce dossier et tracer des perspectives d'action pour cette rentrée.

Le syndicat a remis au cœur des débats le temps de travail des enseignants en lançant, à la rentrée 2016, sa consigne de réappropriation des heures d'APC. Une action qui a permis aux équipes de se réapproprier ces heures pour les utiliser de manière pertinente et adaptée à leurs besoins. Une réappropriation qui ne suffit toujours pas à compenser la totalité du temps effectif consacré par les enseignants à leur travail. Il est urgent que le ministère entende la profes-

sion sur ce sujet.

Le syndicat publie un « 4 pages » pour faire le point sur ce dossier et tracer des perspectives d'action pour cette rentrée.

**Le SNUipp-FSU sera reçu le 26 septembre rue de Grenelle pour engager les discussions sur le temps de travail des enseignants avec le nouveau ministre.**

## **INCLUSION :**

### **Rapport du médiateur sur la scolarisation des élèves en situation de handicap**

*Une partie importante du rapport du médiateur de l'éducation nationale, qui est sorti en juin 2017, est consacrée à la scolarisation des élèves en situation de handicap.*

Tous les sujets sont abordés, du droit que revendiquent à juste titre les familles, jusqu'aux aménagements d'épreuves lors des examens, en passant par les chiffres de la scolarisation qui a fortement progressé, la trop grande complexité du système, le manque récurrent de médecins de l'éducation nationale, le manque de places en ESMS et les inégalités territoriales, le problème posé par le déni du handicap, l'importance de dépister précocement les élèves « dys », le rôle essentiel des enseignants référents, les MDPH croulant sous la charge de travail, l'institution scolaire qui n'a pas toujours les moyens humains et financiers pour la mise en place des notifications, le risque d'interruption des parcours scolaires, les aménagements matériels et les locaux inadaptés jusqu'au nouvel acteur indispensable de l'élève : son accompagnant.

Il souligne l'investissement des enseignants, le fait qu'ils restent maîtres de leur pédagogie et qu'ils ne sont pas assez préparés et accompagnés à l'hétérogénéité de leur classe.

Le médiateur recommande donc entre autres, de compléter la carte des ULIS pour corriger les disparités territoriales, de n'affection en ULIS que des enseignants disposant des qualifications spécifiques, de dresser un bilan de la mise en place du CAPPEI et de renforcer l'attractivité des fonctions de médecin de l'Education Nationale. Pour les accompagnants des élèves, il faudrait mettre en place un service unique de traitement des contrats et ne conserver qu'une seule catégorie de contrat pouvant donner lieu, à terme, à la création d'un corps de la fonction publique leur offrant ainsi un déroulement de carrière avec des perspectives d'évolution, des possibilités de mobilité et la possibilité d'avoir un vivier de remplaçants. Pour les enseignants référents, il préconise de reconnaître leurs fonctions en termes de rémunération et de carrière et de généraliser les conventions pour la prise en charge de leurs frais de fonctionnement et de déplacement.



# La section SNUipp/FSU 17

**Une équipe motivée !**



Tous nos délégués syndicaux continuent d'exercer dans une classe afin de garder un pied dans le réel.

Sur son temps de décharge, le délégué syndical se plie en quatre pour informer, écouter, aider, accompagner, défendre les collègues.

Il représente les collègues et les écoles dans les Commissions Paritaires et auprès de l'administration où il défend les conditions de travail et d'enseignement. Il organise les actions avec le syndicat national et la fédération syndicale unitaire.

La réflexion et les décisions sont prises en conseil syndical. Cette instance réunit régulièrement des syndiqués du département qui ont à cœur d'établir partout des relais avec la profession.

## Au bureau :

Christine GOURRIBON, Guy GRIZET et Nathalie MAILLET : co-secrétaires départementaux.

Emilie MURGALÉ et Morgane GUILLON : carrières et débuts de carrières

Fabienne CHALIAUX et Eva BERGER : CPC, carrières et formation.

Jean-Michel SERVANT et Christine VERGÉ-ARCHAIMBAULT : Trésorerie, retraites, questions médicales et sociales

Gwenaël JOUAN : direction d'école, ASH

Caroline ROLLAND : AESH, CUI, AVS EVS

**Permanences à La Rochelle :**  
logements de l'école Descartes à Port-Neuf  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi,  
de 9 h 00 à 17 h 00  
Mercredi de 9 h à 12 h  
Adresse pour GPS : Allée de Queyras



De gauche à droite en haut en bas : Gwenaël JOUAN, Fabienne CHALIAUX, Caroline ROLLAND, Christine GOURRIBON, Jean-Michel SERVANT, Christine VERGÉ-ARCHAIMBAULT, Morgane GUILLON, Eva BERGER, Nathalie MAILLET, Guy GRIZET

**OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION**

Insultes, agressions, accidents... contre les risques du métier, vous avez prévu quoi ?

**Autonome de Solidarité Laïque ASL 17**

**MAIF**  
assureur militant

**Autonome de Solidarité Laïque de Charente Maritime (ASL 17)**

*ASL 17 : 1, Avenue du Maréchal Juin  
17000 LA ROCHELLE*

☎ 05.46.42.52.52  
✉ [asl017@fas-usu.fr](mailto:asl017@fas-usu.fr)

**AUTONOME DE SOLIDARITE**

**UNE ASSURANCE PROFESSIONNELLE INDISPENSABLE**

Nous avons à traiter de plus en plus de dossiers où notamment des parents mettent en cause des collègues.

Nous avons toujours pu compter sur l'Autonome de Solidarité 17.

**C'est pourquoi, nous incitons fortement l'ensemble de la profession à se prémunir d'éventuelles attaques en contractant cette assurance.**

Pour les adhérents de la MAIF, cette adhésion se fait via l'assurance.

**Renseignez-vous et assurez-vous.**

*L'équipe du SNUipp-FSU*  
17



## SITUATION PERSONNELLE

Mr, Mme, Mlle **Nom** : ..... Prénom : .....  
 Né-e (nom patronymique) ..... le : ..... / ..... / .....  
 Adresse personnelle : .....  
 Ville : ..... Code postal : .....  
 Télé : .....  
 Portable : .....  
 Courriel : .....  
 Nouvel(le) adhérent(e) :  
 oui  non  
 Actif  Retraité(e)

**66 % de votre cotisation  
est déductible de vos impôts !**

Ech	Instit	PE	H classe
3		119	
4		125	203
5		134	210
6	120	142	226
7	122	151	236
8	128	161	PES 82 €
9	135	172	
10	143	185	Étudiant 20 €
11	156	199	

## SITUATION ADMINISTRATIVE

Titulaire  Stagiaire  Temps complet  Temps partiel .....%  
 Autres cas (CLM, CLD...) : .....  

- Année de titularisation : .....
- Corps  PE  Instituteur  PEGC
- Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) : .....
- Établissement (nom et adresse) : .....
- Échelon : .....
- Classe normale  Hors-classe

Montant de la cotisation annuelle (voir grille + majo) : ..... €  
**N'oubliez pas d'ajouter les majorations éventuelles !**

## MAJORATIONS DE COTISATION :

RASED, ASH, PEMF : ajouter 7 €  
 Conseiller pédagogique : ajouter 7,50 €  
 Direction 2/4 classes : ajouter 6,50 €  
 Direction 5/9 classes : ajouter 10 €  
 Direction 10 classes et + : ajouter 12 €  
 Direction école d'application : ajouter 12 €  
 Direction SEGPA, EREA : ajouter 13 €



## Modalités de paiement:

Je paye ma cotisation syndicale au moyen d'un ou plusieurs chèques (nbre de chèques : .....) (indiquez au dos les **mois** de dépôt souhaités) libellé(s) à l'ordre du SNUipp 17 (maxi : 8)

Date : .....

Signature :

Je choisis le paiement fractionné de ma cotisation syndicale par prélèvements automatiques (majoration de 0,40 € par prélèvement pour frais bancaires) en :  
 ..... prélèvements au 5 du mois (9 maxi. en fonction des mois restants ; **dernier le 5 juin 2018 au plus tard**)

- Temps partiel / mi-temps : cotisation à calculer au prorata de la cotisation plein traitement (minimum 76 €)
- Congé parental, disponibilité : 76 €
- Congé formation : 85% de la cotisation plein traitement

## RETRAITÉS

- Instits, PE 8<sup>ème</sup>(indice < 540) = 97 €
- PE 9<sup>ème</sup> et + (540<indice <660) = 108 €
- PE Hors cl (indice > 660) = 122 €

**Je me syndique au SNUipp afin de contribuer** : à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U.

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS (+ joindre un RIB, RIP ou RICE)

### DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE

NOM, prénoms : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Tél : .....

### DÉSIGNATION DE L'ORGANISME FINANCIER

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'École et Professeurs de Collège de Charente Maritime  
 SNUIPP 17

### Établissement teneur du compte à débiter

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 .....

N° national d'émetteur 

4	3	1	9	7	1
---	---	---	---	---	---

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur le prélèvement je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

À ..... Le .....

Signature :

\*Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Informatique et Liberté : Le SNUipp / FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés conformément aux articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.